

## Communiqué intersyndical du Val-de-Marne :

**Succès du rassemblement départemental à l'appel des organisations syndicales du département SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action pour que le décret Peillon sur les rythmes scolaires ne soit pas mis en place à la rentrée prochaine, qu'il soit suspendu et retiré :**

**300 collègues, parents et agents territoriaux avec les élus municipaux de 14 communes (Vitry, Champigny, Villejuif, Villeneuve le Roi, Choisy le Roi, Ville neuve St Georges, Maisons-Alfort, Valenton, Villiers sur Marne, Charenton, Boissy, Gentilly, Saint Mandé, Fontenay sous Bois) du département sont venus, malgré la pluie, soutenir la délégation et montrer leur détermination à ne pas lâcher.**

**Les organisations syndicales du département SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action**

\* qui ont appelé à la grève contre le décret Peillon sur les rythmes les 12 février, 28 mars, 14 novembre et 5 décembre,

\* qui exigent ensemble la suspension immédiate de ce décret,

Ont été reçues en audience pendant 2h par l'Inspectrice d'Académie suite à son courrier du 6 janvier demandant aux Maires du département de lui transmettre leur projet d'organisation du temps scolaire pour le 31 Janvier et à celui qu'elle a adressé aux enseignants du département pour les inciter à réunir des conseils d'école pour lui faire des propositions de mise en œuvre du décret, en particulier dans les communes dans lesquelles les Maires refusent de transmettre des projets.

Elles ont rappelé à l'Inspectrice d'Académie que ce décret est dangereux pour la sécurité des élèves, pour leurs conditions d'apprentissage et pour les conditions de travail des personnels, qu'ils soient enseignants, AVS, agents territoriaux ou animateurs : il ne règle aucun des problèmes posés pour les élèves, il remet en cause la spécificité d'une salle de classe qui ne peut devenir une salle polyvalente d'animation ; les élèves ne peuvent être laissés sans repères spatiaux et temporels comme cela risque d'être le cas dans certains scénarii d'activités périscolaires, les conditions de travail des enseignants et de tous les personnels sont détériorées, sans pour autant avoir amélioré les conditions d'apprentissage des élèves.

**Par conséquent elles lui ont demandé expressément de renoncer à son calendrier et de surseoir à toute application du décret à la rentrée dans les écoles du département, comme le demandent les enseignants, les parents et les élus venus se rassembler devant la DSDEN, à l'appel des 4 organisations syndicales :**

**le décret Peillon ne peut pas, ne doit pas s'appliquer !**

Les réponses de l'Inspectrice d'Académie : Elle transmettra au Ministre toutes nos remarques et reconnaît les problèmes de responsabilité soulevés par l'application de ce décret auxquels elle n'a pas pu apporter de réponse. Elle s'engage particulièrement à poser le problème de la sécurité des élèves, notamment celui de la responsabilité des directeurs sur la totalité du temps scolaire (y compris l'APC) : temps de transitions, entrées et sorties, utilisation des locaux,..... (voir Code de l'Education). Interpellée par la délégation sur la territorialisation de l'école inhérente au décret elle a reconnu qu'il y avait effectivement un processus de municipalisation de l'école. Interrogée par la délégation, elle a précisé qu'à ce jour, elle ne comptabilise que 6 ou 7 projets transmis par les communes (sur 47) ce qui signifie qu'à 2 jours du terme qu'elle a fixé, 40 communes n'ont toujours rien transmis, malgré les relances effectuées auprès des Maires. De plus, elle a indiqué que les projets déposés n'ont pas encore été validés. Enfin après avoir confirmé ces informations à la délégation des élus, elle ne leur a absolument pas dit qu'elle imposerait la mise en œuvre du décret si aucun projet ne lui était transmis.

**RIEN N'EST JOUE !**

**Avec l'unité enseignants, parents, agents territoriaux, élus**

**nous pouvons gagner la suspension du décret !**

Dès aujourd'hui, **Les organisations syndicales du département SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action décident d'appeler tous les collègues à manifester**

**Mercredi 12 Février au Ministère de l'Education Nationale** à l'occasion de la réunion du Comité de suivi national de la réforme des rythmes qui est présidé par Vincent Peillon.

Afin d'exiger du Ministre qu'il suspende immédiatement le décret sur les rythmes scolaires

Elles s'adressent à nouveau aux Maires du département pour les inviter à participer à nos côtés à ce rassemblement du 12 février et pour leur demander de ne pas s'engager dans la mise en œuvre de ce décret et par conséquent de ne transmettre aucun projet d'organisation du temps scolaire à la DASEN.

Elles **s'adressent aux syndicats des personnels territoriaux du département** dont les conditions de travail sont mis en cause par le décret pour leur proposer d'être présents à nos côtés.

Elles **s'adressent aux parents et à leurs associations** pour leur proposer de soutenir et participer au rassemblement.

Elles s'adressent aux autres départements de la Région parisienne pour leur proposer de se joindre au RASSEMBLEMENT au Ministère du 12 février

*L'heure sera précisée ultérieurement*

Enseignants, agents territoriaux, parents et élus

TOUS ENSEMBLE, SOYONS NOMBREUX A EXIGER DANS L'UNITE :

le décret Peillon sur les rythmes ne doit pas s'appliquer !